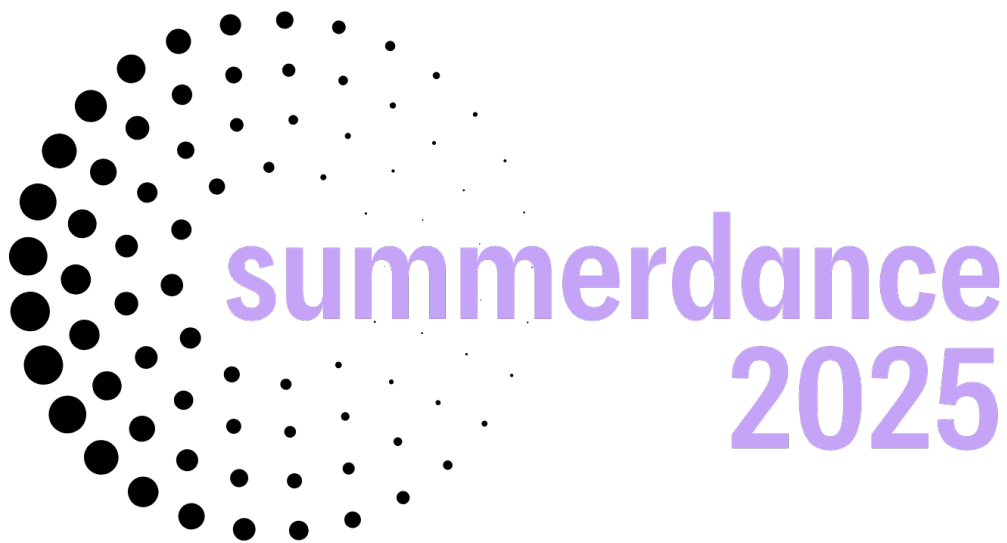


**DANSE** **SU/SSE**

Berufsverband für Tanz  
Association professionnelle pour la danse  
Associazione professionale per la danza  
Professional association for dance



**summerdance**

Danse Suisse, [summerdance@dansesuisse.ch](mailto:summerdance@dansesuisse.ch)

du 10 au 16 août 2025

Haute école des arts de Zurich / Zurich

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

### **Âge : dès 12 ans**

summerdance est un programme spécifique de danse et de promotion des talents pour les danseurs de plus de 12 ans, qui s'adresse aux élèves des programmes artistiques et sportifs ou en formation préprofessionnelle qui suivent **au moins 10 leçons** par semaine.

### **Procédure d'inscription**

#### **Date limite d'inscription : 1 juin 2025**

L'inscription se fait **en ligne** sur notre site web à l'adresse :

[www.dansesuisse.ch/de/ausbildung/nachwuchsfoerderung/summerdance#anmeldeformular](http://www.dansesuisse.ch/de/ausbildung/nachwuchsfoerderung/summerdance#anmeldeformular)

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

### **Confirmation de participation**

Les documents et informations seront envoyés par voie électronique fin juillet 2025 à l'adresse électronique indiquée sur l'inscription. Danse Suisse n'établit pas de facture. Veuillez verser le montant du cours avec l'inscription. L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception du versement.

### **Assurances**

Les frais de cours ne comprennent pas les assurances de quelque nature que ce soit. Il appartient au participant ou à son tuteur légal de contracter une assurance correspondante.

### **Arrivée et départ**

Arrivée : pour les personnes venant de l'extérieur, il est possible d'arriver déjà le 9 août 2025 dans l'après-midi/soir et de passer la nuit à l'auberge de jeunesse. L'équipe d'encadrement est sur place. Veuillez nous contacter pour nous communiquer l'heure d'arrivée.

Départ : Samedi, 16 août 2025 après la présentation (heure du déjeuner).

**Le voyage aller et retour est individuel et n'est pas compris dans le montant du cours.**

### **«JOURNÉE PORTES OUVERTES»**

Pour les parents et les visiteurs, le samedi matin 16 août 2025 : "Journée portes ouvertes" dans les locaux de la Haute école des arts de Zurich, 7e étage.

### **Hébergement**

Pour les participants qui souhaitent être logés, l'hébergement et les repas seront pris à l'auberge de jeunesse de Wollishofen, Zurich. Le déjeuner a lieu à la cantine du Toni Areal. Les accompagnateurs/trices logent à l'auberge de jeunesse et s'occupent des participant(e)s 24 heures sur 24.

#### Adresse:

Jugendherberge Wollishofen  
Mutschellenstrasse 114, 8038 Zurich  
Tel. 043 399 78 00

<https://www.zuerich.com/de/besuchen/unterkunft/jugendherberge-zuerich#&gid=1&pid=1>

## FRAIS DE COURS

---

### Cours, nourriture & logement

3 repas par jour, collations, boissons	
+ hébergement à l'auberge de jeunesse Wollishofen (7 nuits)	CHF 550.00
Frais de cours	CHF 750.00
<b>Total frais de cours summerdance25</b>	
(Frais de voyage voir arrivée et départ)	<b>CHF 1300.00</b>

### Cours et repas uniquement

Frais de cours	CHF 750.00
+ Repas, déjeuner et snacks/boissons	CHF 125.00
<b>Total frais de cours summerdance25</b>	<b>CHF 875.00</b>

**Pour les inscriptions jusqu'au 21 mars 2025 : CHF 100.00 de réduction sur les frais de cours!**

## CONDITIONS DE PAIEMENT

---

### Délai de paiement

Les frais de cours sont dus au moment de l'inscription. Compte de chèque postal 30-13248-7, Z.G. Tanz Schweiz /Danse Suisse, mention : summerdance25 ; nom du participant/de la participante  
IBAN CH17 0900 0000 3001 3248 7, BIC POFICHBEXXX.

Veillez virer le montant au moyen d'un ordre de paiement ou par e-banking. Les versements au guichet de la poste entraînent toujours des frais élevés pour le bénéficiaire.

### Réduction des frais de cours

Rabais familial : CHF 80.00 par enfant  
Les bourses partielles ne sont possibles que dans des cas exceptionnels et après accord avec Danse Suisse. Les demandes doivent être soumises par écrit et en même temps que l'inscription, au plus tard le 15 mai 2025.

### Remboursement des frais de cours

Les frais de cours ne peuvent pas être remboursés.  
Dans des cas exceptionnels tels que maladie ou accident, un certificat médical doit être présenté. Des frais de traitement de 150 CHF seront prélevés.